

WCL

Genève, le 16.9.1992

NOTE DE DOSSIER

Visite de M. Luc Rukingama (R), Ministre de l'éducation du Burundi, à l'Ambassadeur Bernard de Riedmatten (DRB), mercredi 16.9.1992.

Ont également assisté à l'entretien :

Mme Colette Somoya (S), Ambassadeur du Burundi auprès de l'Office européen des Nations Unies à Genève;

M. Claude Wild, stagiaire diplomatique (DDA).

Remarque liminaire

Cette visite, plus proche d'une visite de courtoisie que d'une visite formelle de travail, a été organisée de manière ad hoc à la demande de R. Celui-ci a saisi l'occasion de sa présence à Genève dans le cadre de la 43e session de la Conférence internationale de l'éducation pour présenter, de manière orale, une demande de soutien à la Suisse.

Sujets discutés

DRB a souhaité la bienvenue à R et S en remerciant d'emblée le Burundi pour son rôle actif (au côté de la Suisse) au sein de l'UNESCO dans le cadre du groupe de réflexion sur le Bureau International de l'Education.

L'entretien a débuté par un échange de vue sur les relations (jugées très bonnes aussi bien par R que par DRB) qu'entretiennent la Suisse et le Burundi ainsi que par une brève analyse de la situation politique économique et sociale au Burundi. Sur ces points la discussion est restée très générale.

En réponse à la question de DRB sur la situation interne du Burundi dans le cadre du processus de démocratisation en Afrique sub-saharienne, R a relevé que le Burundi connaissait le multipartisme (7 partis à ce jour) et que des élections étaient prévues pour le 1er janvier 1993. R a poursuivi en soulignant qu'en comparaison de ses voisins immédiats (surtout le Rwanda et le Zaïre), le Burundi jouissait d'une stabilité peu commune dans la région. Néanmoins, R a indiqué que cette stabilité était menacée par le phénomène de la surpopulation qui caractérise le Burundi et qui constitue une "bombe sociale" potentielle. Selon R, si cette dernière venait à exploser, elle serait susceptible de balayer d'un coup tous les acquis. Ce risque



existe notamment en cas d'échec du processus de réforme économique actuellement en cours.

Suite à ces explications, R a présenté l'objet principal de sa visite: la reprise d'un programme de coopération de la Suisse dans le domaine de l'éducation au Burundi. En particulier, la poursuite d'un appui à la faculté des sciences économiques et administratives de l'Université du Burundi¹.

R a insisté sur la nécessité d'un tel soutien pour permettre au Burundi de renforcer ses capacités nationales dans le domaine de la formation de cadres économiques. Selon R, pour réussir ses réformes économiques et son processus d'ajustement structurel, le Burundi doit se doter d'une "troupe de choc" composée de cadres économiques actifs dans le secteur privé et capables de conseiller le gouvernement.

DRB a informé R que la Suisse suivait avec grand intérêt l'évolution du processus de démocratisation en Afrique sub-saharienne, processus qui est le meilleur allié des gouvernements pour impliquer les populations dans les politiques de réformes et de développement. DRB a toutefois signalé à R que la Mission de la Suisse à Genève n'était pas compétente pour traiter des questions relevant de la coopération au développement, mais qu'il ne manquerait pas de transmettre la requête du Burundi aux offices concernés du DFAE.

L'entretien avec R s'est achevé par des considérations générales sur le rôle des médias et sur les avantages et les inconvénients (nombreux selon R) de la liberté de la presse.

En guise de conclusion, S a saisi l'occasion pour informer la Suisse par avance de la tenue à Genève, durant le mois de novembre 1992, d'une table ronde consacrée au 6ème Plan quinquennal du Burundi. Ce forum, organisé conjointement par le Burundi et le PNUD, s'adressant à tous les bailleurs de fonds et partenaires du Burundi.

DRB a remercié R et S de ce très riche échange de vues et a rappelé que la Suisse, en tant que pays hôte, était en tout temps disposée à conseiller la Mission du Burundi dans le cadre des contacts et activités que cette dernière voudrait entreprendre sur la place de la Genève internationale.

Claude Wild

¹ Selon les indications de Mme Pressacco (DDA), un tel appui représentant une somme de 1' 200'000 Frs + 531'000 Frs a été fourni par la Suisse entre le 16.6.1988 et le 30.6.1991.